

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 27 octobre 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER.

-
Absents excusés : Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, excusées.

Corine DAVAU a donné procuration à Anne-Marie THEVENET.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20h05.

Personnel communal : suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe au 01/05/2025 d'un agent, Madame le Maire propose de supprimer son ancien poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Participation pour la protection sociale complémentaire Santé des agents au 01/01/2026.

Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, les collectivités sont obligées de participer à la PSC Santé de leurs agents au plus tard le 01/01/2026.

Le CST du CDG a validé le projet de délibération.

Madame le Maire propose une participation de 20 € par mois par agent.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation des rapports d'activité eau et assainissement, exercice 2024, de Véolia.

Madame le Maire propose d'approuver les rapports d'activité eau et assainissement, exercice 2024, de Véolia, délégataire de service public, approuvés par le comité syndical du SIAEP le 05 août 2025.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes val de Cher Controis.

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2025 et le projet de statuts correspondant. Elle propose d'approuver la modification des statuts de la CCV2C concernant l'action sociale d'intérêt communautaire (modification de la définition de l'intérêt communautaire B4.1 « Actions en direction de la petite enfance », et création d'une MAM à Contres).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Spectacle Festillésime 41 le 22/11/2025 : tarifs.

Dans le cadre du programme « Festillésime 41 » du Conseil Départemental, la commune accueille le trio pop rock Jane Porter, le samedi 22 novembre 2025 à 20h30 à l'espace Beaumont.

Il y a lieu de délibérer sur les tarifs :

- 10 € adulte
- 5 € à partir de 12 ans et pour les étudiants
- gratuit au moins de 12 ans.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Projet d'achat par la commune d'une partie de la parcelle AA128 Rue de Selles.

Achat d'une parcelle (138 m²) que la commune utilise et entretient, en entrée de bourg et pour laquelle l'achat n'a jamais été concrétisé. Le propriétaire souhaite aujourd'hui vendre sa parcelle attenante, constructible, et nous propose d'acquérir la parcelle AA128 à 5 € le m². L'intérêt de cette parcelle pour la commune, c'est qu'elle marque l'entrée de bourg que l'on souhaite garder propre et accueillante.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (A. ANGIER, Y. GUYAU)

Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal doit fixer les montants retenus pour le calcul des redevances, sans dépasser les montants plafonds prévus dans le décret.

Le calcul est le suivant pour 2025 :

Redevance N : Patrimoine au 31/12/N-1 x le coefficient d'actualisation N :

((40 € x km artères aériennes) + (30 € x km artères souterraines) + (20 € emprise au sol)) x 1,62182.

Pour Orange, vu la fiche patrimoine arrêtée au 31/12/2024, le calcul est :
 $(40 \text{ €} \times 19,291 \text{ km} + 30 \text{ €} \times 26,476 \text{ km} + 20 \text{ €} \times 0 \text{ km}) \times 1,62182 = (771,64 + 794,28) \times 1,62182 = 2539,64$
 Soit une RODP 2025 de 2540 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'instauration de la RODP pour Orange selon le calcul énoncé.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vente d'un matériel.

Vincent GOUMIN, adjoint en charge du matériel, propose de vendre une benne 3 points, inutilisée, au prix de 300 € TTC.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Finances – budget annexe « la Maison d'Odette » : décision modificative budgétaire.

Il s'agit de disposer des crédits suffisants au chapitre des charges de personnel (DF 012) pour finir l'exercice 2025.

Madame le Maire propose un virement de crédits, selon :

Section de fonctionnement

| Chapitre, article, désignation | Dépenses | Dépenses | Recettes | Recettes |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 011 – 60612 énergie électricité | -1.300,00 € | | | |
| 012 – 6450 Charges sociales | | 1.300,00 € | | |
| TOTAL | -1.300,00 € | 1.300,00 € | | |

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Renouvellement des contrats d'assurances au 1^{er} janvier 2026 : choix des prestataires.

Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Suite à la consultation par le cabinet Riskomnium, nous avons reçu le rapport d'analyse des offres.

Il en résulte une forte augmentation des cotisations pour les lots 1 et 2 (due aussi à notre taux de sinistralité).

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans.

Après présentation de la synthèse du rapport des offres, Madame le Maire propose de retenir les candidats préconisés par le cabinet Riskomnium.

Après discussion, le conseil municipal décide :

VOTE LOT 1 : Groupama solution de base : 12 POUR et 1 ABSTENTION

VOTE LOT 2 : SMACL solution de base : 13 POUR

VOTE LOT 3 : CFDP - Madelaine Brisset : 13 POUR

VOTE LOT 4 : SMACL variante 1 : 12 CONTRE et 1 POUR, SMACL solution de base : 12 POUR et 1 CONTRE

Infos diverses :

- Frais sur la chaudière de l'école : 4000 €.
- Droit de préemption pour la maison 3, Rue Mathias Dardouillet (45000 € sans les frais).
- Travaux de peinture sous les toits : problème des nids d'hirondelles.
- Le projet photovoltaïque sur Chémery-Méhers-Châtillon est reporté (renforcement RTE).
- Vente de la maison Impasse des Peupliers : en cours.